



COMMUNE DE MARQUILLIES
-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET, à la suite de la convocation qui lui a été faite le sept avril deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : M. Dominique DHENNIN, M. Jean-Michel CARPENTIER, Mme Monique CORNILLE, Mme Louisette MAILLY, M. Sébastien DEFECHEUREUX, M. Philippe BIRO, M. Éric BOCQUET, Mme Vanessa LESAFFRE, Mme Blandine MORTREUX, M. Pierre PAPEGHIN, M. Didier DAMIDE, M. Laurent BUISINE, Mme Catherine HAEYAERT, M. Yves LEFRANCO, Mme Anne-Katy ROLAND, Mme Marie-Christine DEWAST

Ont donné Pouvoir : Mme Céline LEJOSNE à Mme Catherine HAEYAERT, M. Jocelyn GHÉSELLE à Mme Blandine MORTREUX, Mme Viviane DELEVALLÉE à M. Dominique DHENNIN

Absents :

Délibération n°34/25

Objet : Emprunt

Monsieur le Maire rappelle que, pour les besoins de financement de l'opération "Réhabilitation du garage Fénart", il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 450 000.00 €. La Commune de Marquillies a donc pris attache avec la Banque Postale qui lui propose les conditions d'un emprunt repris par les caractéristiques du contrat présentées ci-dessous :

ARTICLE 1 : PARAMETRES GENERAUX

- Raison sociale : La Banque Postale
- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 450 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : financer de l'investissement - 2025

ARTICLE 2 : TRANCHE OBLIGATOIRE A TAUX FIXE JUSQU'AU 01/07/2040

- Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds
- Montant : 450 000,00 EUR
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 06/06/2025, en une fois avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,57%

ARTICLE 3 : PARAMETRES ADDITIONNELS

- Base de calcul des Intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour toute partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

ARTICLE 4 : COMMISSION

- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y étant attachées et proposées par la Banque Postale, le Conseil Municipal décide, à 15 voix

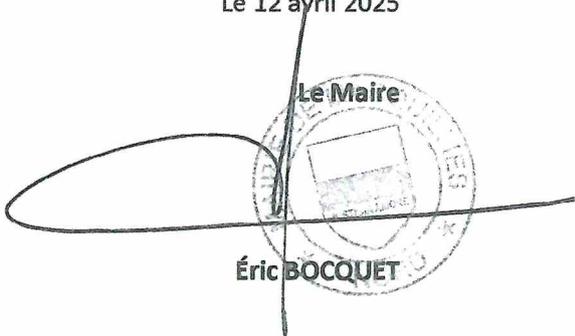
Pour et 4 voix Contre :

- de donner son aval à un emprunt de 450 000 € sur 15 ans à un taux fixe de 3.58 % auprès de La Banque Postale
- de valider les caractéristiques de l'emprunt reprises ci-dessus
- de donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale et ainsi l'offre de prêt accompagné du tableau d'amortissement simulatif joint à la présente Délibération

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 12 avril 2025

Le Maire

Éric BOCQUET

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.